



Enquête
Portrait de la
Conférence des maires



Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

Instance de gouvernance de premier ordre du Territoire de projet, la "conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet. La conférence est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an." (article 5741-1 alinéa III du CGCT).

Réunie au moins une fois par an pour les PETR, volontairement pour les autres formes juridiques, elle est tenue et mobilisée différemment selon les Territoires, mais reste toujours un temps fort de l'avis des sondés.

Les instances des Territoires de projet



Qui ?

Délégués élus des EPCI membres

Quoi ?

Instance de décision et d'administration du Territoire de projet



Qui ?

Représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du Territoire de projet

Quoi ?

Consulté sur les principales orientations du Comité syndical du pôle et les questions d'intérêt territorial

La Conférence des maires : pour quoi faire ?

"Faire remonter les besoins des communes, les tenir informées des missions mises en œuvre à l'échelle du Pays, renforcer le sentiment d'appartenance au Pays"

Karin BERNARD-GUELLE, Directrice du Pays Comminges Pyrénées

La Conférence des maires constitue **un espace privilégié pour renforcer les liens tissés avec la maille communale**. Elle conjugue plusieurs objectifs – une **information aux élus** sur les missions du PETR, les actions en cours et leur suivi, les perspectives du Territoire et les grands sujets à venir et investir. La Conférence représente très souvent **un temps convivial** pour impliquer les élus dans la stratégie du territoire, les programmes et dispositifs portés et les actions menées. De plus, il ne s'agit pas uniquement d'un échange des élus avec l'équipe technique, mais surtout entre élus, qui, via cet espace, partagent collectivement **enjeux, stratégie et visions du territoire**.

"Cette conférence où maires et adjoints au maire sont invités est un temps fort pour l'équipe, car des échanges nombreux et nourris peuvent y avoir lieu"

Sophie RYCHLICKI, Directrice du PETR Pays Vallée du Loir

Les ordres du jour de la dernière Conférence réunie dans les Pays/PETR correspond à cette philosophie de l'instance. Pour les dernières organisées, ont pu y être abordés les sujets suivants : la Zéro Artificialisation Nette, la problématique du mix énergétique et le déploiement des énergies renouvelables, les missions du Pays et l'actualisation du projet de territoire ou encore l'actualisation des contractualisations.

"Une information en direction des maires des travaux du PETR et des réflexions sur des sujets majeurs (mobilités, plan climat, SCoT, mix énergétique...)"

Géraldine STAERLE, Directrice du PETR de l'Alsace du Nord



Quel ordre du jour ?

En règle générale, le bureau ou la présidence arrête l'ODJ de la prochaine Conférence des Maires. Celui-ci se décide en interaction entre l'équipe technique et la Présidente ou le Président.

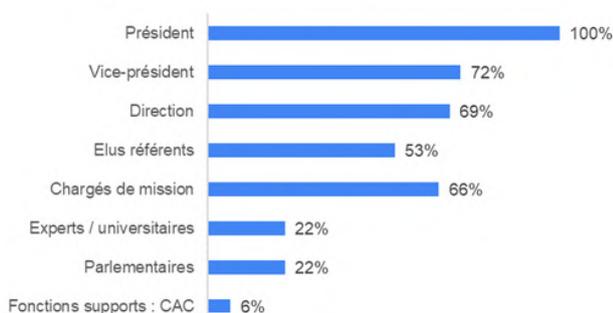
La présidence du Territoire de projet ouvre invariablement la Conférence. Les prises de parole se partagent ensuite entre la direction du Territoire de projet, les différents chargés de mission et les élus référents, en fonction de la thématique qu'ils ont chacun en charge. Ponctuellement, des acteurs externes, des experts interviennent pour éclairer à propos d'un sujet prioritaire pour le Territoire.

Qui y assiste ?

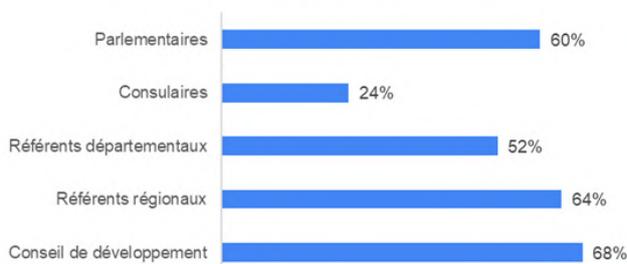
En principe, **la Conférence des maires réunit le maire de chaque commune** appartenant à un EPCI lui-même membre du Territoire de projet. Cependant, leur composition ne se limite pas à ces membres de droit et **des conseillers municipaux notamment peuvent y participer**.

Le taux de participation (en rapport avec le nombre d'invitations adressées) est variable.

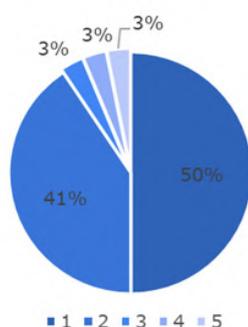
Les interventions en Conférence des maires



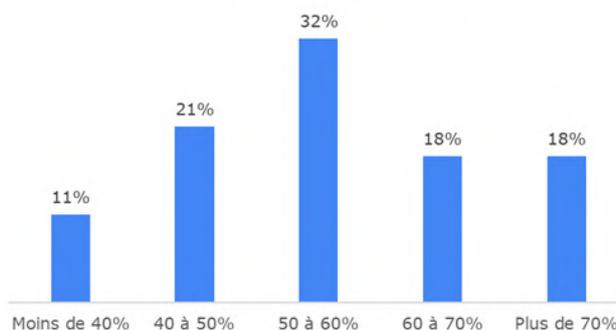
Les "personnalités extérieures" invitées à la Conférence des maires



Nombre de réunions annuelles de la Conférence des maires



Fréquentation moyenne



Lecture : dans 32% des cas, la fréquentation moyenne se situe entre 50% et 60% des maires.

La Conférence des maires est appréhendée comme **l'espace opportun pour mieux percevoir l'écosystème territorial** en y conviant les acteurs locaux. Les parlementaires sont également invités à participer, voire intervenir (dans un cas sur 5), pour **alimenter le territoire sur les sujets nationaux**, mais aussi pour **s'imprégner des questions qui se posent au local**. Plus rarement, des élus ou techniciens d'autres territoires ou des porteurs de projets privés participent à la Conférence, dans le but de partager leur expérience.

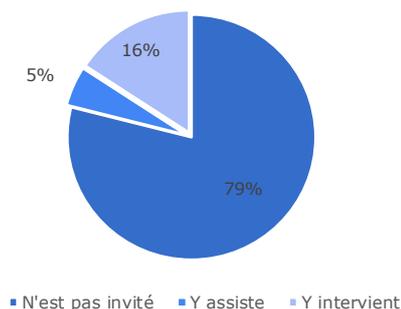
Les référents départementaux et régionaux, ainsi que les membres du Conseil de développement y sont régulièrement conviés (sans voix délibérative, en cas de vote). S'ils ne répondent pas toujours à l'appel, les Territoires de projet font état d'une bonne participation de ces «personnalités extérieures», à titre informatif ou contributif.

Une faible articulation avec l'échelon intercommunal

De manière générale la Conférence des maires des Territoires de projet n'est pas articulée ni coordonnée avec celle des EPCI membres, quand celle-ci existe.

Il arrive cependant que l'équipe technique du Pays/PETR y intervienne pour traiter d'une thématique comme les règles de consommation foncière inscrite dans le SCoT ou l'objectif ZAN.

Les Territoires de projet et les Conférences des maires des EPCI



Le mot de la fin

Centrale dans le dispositif d'animation, la Conférence des maires remplit de nombreux rôles, au-delà de la seule élaboration du projet de territoire. Information des maires et des partenaires, co-construction d'une vision stratégique, remontée du terrain, constituent les principaux apports de cette instance. Espace de dialogue entre élus et équipe technique, la Conférence s'ouvre également aux intervenants extérieurs, parlementaires comme collectivités et acteurs du territoire.

*Avec un taux de présence moyen de 60% des maires, parfois accompagnés des conseillers municipaux, la Conférence est une instance informelle mobilisatrice. Les Territoires la mobilisent plus que le cadre prédéfini pour **impulser et infuser la dynamique du développement local**, tout en y renforçant les liens entre acteurs locaux et alimenter les réflexions avec l'intervention d'experts et d'initiatives extérieures.*

Propositions

- **Faire de la Conférence un temps panachant information, mobilisation, interpellation, sollicitation, concertation**
- **Privilégier une organisation conviviale**
- **Convoquer la conférence des maires 3 à 4 fois par an**
- **Nourrir l'animation en mobilisant un journaliste de la PQR**
- **Inviter largement, dont les parlementaires**
- **Solliciter des expertises extérieures**
- **Inviter les territoires voisins**

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Territoires de projets, les GAL et leurs Conseils de développement, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être le support d'un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre eux, entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'État et des acteurs locaux.

L'Association accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des pouvoirs publics à partir de la remontée des pratiques de terrain.

ANPP - Territoires de projet

22 rue de JOUBERT – 75009 PARIS

Directeur de publication : Michael RESTIER, Directeur

Analyse réalisée par Romain VILLION, Chargé de mission stagiaire



TERRITOIRES DE PROJET

www.anpp.fr